



**Life is
better
outside**

ABRI TÉLÉSCOPIQUE

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	1
A - DÉFINITIONS ET DESCRIPTIONS	2
A.1 - TYPES D'OUVERTURE	2
A.2 – RETRAIT DES FIXATIONS.....	3
A.3 - PIGNONS DE L'ABRI.....	4
A.4 - GUIDAGE DES ÉLÉMENTS.....	4
B - QUELQUES MESURES DE SÉCURITÉ	4
C - PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ABRI	4
C.1 - PRÉCAUTIONS EN CAS DE NEIGE.....	5
C.2 - PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR VENT FORT	5
D - ENTRETIEN	5
NORME NF P90-309	6

AVANT PROPOS

Avant d'aborder l'essentiel de ce manuel, la Société AZENCO tient à vous remercier de la confiance que vous lui avez accordée en portant votre choix sur l'un des abris de sa gamme.

Aussi, comme vous l'avez compris, votre abri vous apportera : Sécurité, Prolongation de Baignade, Gain d'utilisation de Produits d'entretien et Gain de Temps toujours sur l'entretien de votre bassin.

Les matériaux sélectionnés pour la fabrication de nos abris, sont tous conformes aux exigences de la norme NF P90-309. Cette conformité, attestée par chacun de nos fournisseurs, est, pour nous, un gage de qualité et de durabilité.

Les panneaux en polycarbonate alvéolaire vous protègent des ultraviolets tout en permettant capture et conservation de la chaleur à l'intérieur de votre abri.



ABRI MI-HAUT

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure

Les recommandations d'utilisation de votre abri que nous vous proposons ci-après, vous permettront, si elles sont bien respectées, une utilisation et une maniabilité parfaites de votre abri.

A. DESCRIPTION DE VOTRE ABRI

Tous les abris AZENCO sont composés d'éléments mobiles grâce à un système de « roulettes » intégrées aux « pièces du bas » de la structure.

- Chacun des éléments est généralement constitué de 2 arceaux porteurs, de traverses et de panneaux en polycarbonate.
- Les « pignons », représentant chaque extrémité de l'abri, peuvent être « fixes » ou « démontables ».
- Une ou plusieurs « trappe(s) d'accès » au bassin, peut (peuvent) être installée(s) sur un ou plusieurs éléments (en fonction du modèle choisi), mais également sur un « pignon ».
- Des fixations permettant l'ancrage au sol de l'abri.

A.1. TYPES D'OUVERTURE

• Abri installé

L'abri installé couvre la totalité de votre bassin et en sécurise l'accès conformément à la norme NF P90-309.

• Abri sur béquilles

Lors de l'ouverture de votre abri à l'aide des béquilles fournies (selon type d'abri choisi), veuillez-vous assurer :

- que personne ne gêne votre manipulation,
- de ne pas ouvrir votre abri lors d'intempérie(s) (vent d'une vitesse inférieure à 30km/h, etc.),
- à ce que l'élément à relever ne soit pas recouvert par un autre élément.

Lors de la fermeture, veillez à ce que :

- personne ne gêne votre manipulation,
- personne ne se trouve à l'intérieur du bassin,
- les éléments soient refermés dans le sens inverse de l'ouverture.

RAPPEL : l'ouverture de votre abri sur béquilles est proscrite lors d'intempérie(s). De plus, lorsque votre abri est ouvert sur béquilles, la vigilance d'un adulte est obligatoire.

• Abri ouvert / remisé / fermé

Lorsque l'on souhaite totalement découvrir son bassin pour en profiter pleinement, deux options s'offrent à vous, soit les éléments sont empilés les uns sur les autres en bout de bassin, soit ils sont remisés dans un espace prévu à cet effet et amarrés (fond de jardin, remise, garage...).



ABRI MI-HAUT

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure

Ouverture : Pour la première option, il est obligatoire de sangler les éléments entre eux afin d'éviter d'éventuels dégâts lors d'intempéries, et de laisser le bassin sous la vigilance d'un adulte tant que celui-ci reste accessible. Dans le cas contraire, il est obligatoire de réinstaller l'abri sur le bassin ou de se munir d'un système de sécurité.

RAPPEL : S'assurer qu'il n'y a pas de vent d'une vitesse supérieure à 30 km/h avant d'ouvrir l'abri, de manière à ne pas risquer d'endommager la structure.

Le déplacement des éléments pour découvrir ou recouvrir l'espace bassin se fait par une manipulation simple assurée par deux personnes qui devront veiller à une bonne synchronisation du mouvement.

Attention : la sécurité n'est assurée que lorsque l'abri, installé selon les instructions du fabricant, est fermé et verrouillé.

Etapes :

1. Retrait des fixations

2. Déplacement par roulage des éléments

Remise : Pour la seconde option, nous conseillons de positionner un tissu sur le sol avant dépôt du premier élément et optons, pour la sécurité (en cas de forts vents), par l'assemblage des éléments au moyen de sangles. Vous pouvez recouvrir l'ensemble par une feutrine de protection. Enfin, nous vous rappelons que si votre abri est remis pour un temps prolongé, il est nécessaire de munir le bassin d'un autre système de sécurité (type alarme, bâche ou volet roulant).

Fermeture : Lors de la fermeture, s'assurer que personne n'est à l'intérieur du bassin, vérifier que toutes les fixations sont bien verrouillées et que toutes les serrures soient bien fermées et placer les clés hors de la portée des enfants.

Etapes :

1. Déplacement par roulage des éléments jusqu'à leur emplacement initial

2. Remise en place des fixations

Il est à noter que pour les abris n'ayant pas de rails fixés au sol, l'utilisateur doit lui-même ajuster le placement de chacun des éléments ayant été déplacés, de manière à ce que les fixations prévues sur les éléments correspondent.

RAPPEL : S'assurer qu'il n'y a pas de vent d'une vitesse supérieure à 30 km/h avant d'ouvrir l'abri, de manière à ne pas risquer d'endommager la structure.

Le déplacement des éléments pour découvrir ou recouvrir l'espace bassin se fait par une manipulation simple assurée par deux personnes qui devront veiller à une bonne synchronisation du mouvement.

Abri ouvert => vigilance d'un adulte obligatoire !

A.2 RETRAIT DES FIXATIONS

Lors de l'installation de l'abri, notre poseur place sur chaque élément quatre fixations disposées à l'extérieur et de chaque côté de celui-ci. Manipulation des éléments : l'équerre au sol, qui maintient le boulon, est vissée dans une cheville fixée dans le sol.

⇒ Dévisser complètement le boulon. Réaliser la même opération pour l'autre côté de l'élément. L'élément est devenu mobile.

La fixation de l'abri est impérative après chaque utilisation de votre bassin. Ceci dans un souci de sécurité conformément à la norme NF P90-309.



ABRI MI-HAUT

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure

A.3 PIGNONS DE L'ABRI

Chaque extrémité de l'abri peut posséder un pignon de fermeture, qui peut, selon l'utilisation souhaitée, être fixe (accolé au premier élément) ou amovible (dissociable du premier élément).

Dans les deux cas, pour une meilleure longévité, le pignon sera maintenu par des équerres au sol.

Lorsqu'il est amovible, le pignon est doté d'un système de fermeture de sécurité intégré dans le cintre aluminium.

RAPPEL : Après utilisation, vérifier que le pignon soit bien verrouillé à l'aide sa clé.

A.4 GUIDAGE DES ÉLÉMENTS

Le guidage des éléments est assuré grâce au système de roulettes performantes.

Un rail de guidage pourra être installé sur l'abri lorsque celui-ci aura été choisi « télescopique » ou que la plage présente quelques défauts de planéité. Ce, afin de faciliter le déplacement des éléments.

Le déplacement des éléments pour découvrir ou recouvrir le bassin se fait par une manipulation simple et synchronisée de deux personnes, ou par motorisation et une seule personne, selon le modèle d'abri.

Attention : pour l'abri équipé d'une motorisation, la manœuvre de la télécommande doit se faire à proximité de l'abri.

B. QUELQUES MESURES DE SÉCURITÉ

Nous vous conseillons de garder votre abri fermé à clef lorsque vous ne l'utilisez pas. Cette précaution supprimera les risques que peut causer un bassin découvert notamment pour les enfants.

Les manipulations d'ouverture et de fermeture de votre abri ne doivent pas être faites par des enfants.

Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des serrures.

S'assurer qu'il n'y a pas de vent d'une vitesse supérieure à 30 km/h avant d'ouvrir l'abri, de manière à ne pas risquer d'endommager la structure.

Ne laisser personne marcher sur l'abri.

Lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement, prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de l'abri.

Votre abri de bassin est un bien, il convient de le faire assurer contre les risques courants : grêle, catastrophes naturelles, incendie.

C. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE VOTRE ABRI

C.1 PRÉCAUTIONS EN CAS DE NEIGE

Pour la bonne conservation de votre abri bassin, il est impératif qu'en cas de précipitation de neige, celle-ci soit éliminée au fur et à mesure de sorte à ce que son poids n'atteigne pas 40 kg/m². Il faut retenir que la charge due à la neige est d'autant plus



ABRI MI-HAUT

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure

importante que la neige est semi fondue.

Ainsi, lorsque la charge due à la neige risque d'être trop importante, on devra :

- soit déneiger : le déneigement est facilité par l'utilisation d'une raclette caoutchoutée plus spécialement utilisée pour nettoyer les vitres. Cette raclette devra être munie d'un manche de longueur adaptée à la largeur de l'abri ;
- soit chauffer l'atmosphère de l'abri ; il faut alors s'assurer que le chauffage est suffisant pour assurer la fonte de la neige aussi vite qu'elle tombe.

C.2 PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR VENT FORT

Il est impératif de déplier l'abri et de fermer pignons et trappe(s) pour éviter que le vent ne s'engouffre et endommage la structure. De plus, toutes les fixations au sol ainsi que celles des pignons démontables doivent être remises en place.

Après chaque manipulation, l'abri doit rester impérativement fixé au sol par les diverses fixations prévues à cet effet.

RAPPELS : En aucun cas l'abri ne pourra subir de modifications, ni dans sa structure, ni dans sa fixation au sol. L'abri n'est pas considéré comme un bâtiment, en particulier :

- il est nécessaire pour son bon usage et sa pérennité de prendre les précautions indiquées.
- il n'est pas totalement étanche à l'air et à l'eau.

D. ENTRETIEN

Le nettoyage de votre abri devra être effectué avec de l'eau et du savon ordinaire à l'aide d'une éponge non abrasive ou d'une brosse souple.

N'utiliser en aucun cas des produits abrasifs ou chimiquement agressifs qui pourraient dégrader les composants de l'abri et en particulier les surfaces des panneaux. Ne jamais utiliser les compresseurs d'eau qui pourraient endommager l'étanchéité de l'abri.

Il est nécessaire de passer un coup de jet doux (pas de « Karcher ») par mois sur votre abri et de faire un nettoyage complet par an.

* Conseils Piscine sous abri *

A. SI UTILISATION D'UN ELECTROLYSEUR au sel :

La non-exposition aux UV d'une eau de piscine peut engendrer un taux de chlore parfois trop élevé donc corrosif.

Il convient de diviser par moitié la production de votre électrolyseur lorsque la piscine est couverte, il est conseillé d'effectuer les réglages éventuellement nécessaires en fonction de la réaction de l'eau (Cf. manuel d'utilisation de votre électrolyseur).

B. TRAITEMENT CHOC :

Lors d'un traitement choc, veuillez ôter l'abri de la piscine pendant toute la durée du traitement (compter à peu près 2 jours).

C. PH :

D'une manière générale, lorsque votre piscine est couverte, nous conseillons de veiller à maintenir le Ph entre 7.2 et 7.4.



**Life is
better
outside**

ABRI MI-HAUT

A lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure

CONSEILS DE SECURITE (extraits de la norme NF P90-309)

Le bassin peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée.

Des enfants près d'un bassin réclament votre constante vigilance et votre surveillance active même s'ils savent nager. Apprenez les gestes qui sauvent.

Mémorisez et affichez près du bassin les numéros des premiers secours (POMPIERS : 18 – SAMU : 15 – Centre antipoison _cf. votre annuaire ou votre mairie). Retirez la clé de la fermeture de trappe et rangez-la de façon à ce qu'elle soit inaccessible aux jeunes enfants.

Votre abri ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

La sécurité n'est assurée que lorsque l'abri est fermé, verrouillé et la clé de la trappe retirée.